



Intercom Bernay Terres de Normandie

Rapport Développement Durable 2018



Février 2019

Table des matières

INTRODUCTION	2
L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE.....	5
FINALITE 1 : La lutte contre le changement climatique.....	6
1. Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique : le projet TEPOS (territoire à énergie positive).....	6
a. Le projet TEPOS et son financement.....	7
b. L'avancement de la mise en œuvre du plan 2017 - 2020	8
2. Le Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET	9
FINALITE 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	10
1. Installation de ruchers.....	10
2. Programme « restaurons nos mares »	11
3. Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Charentonne.....	12
4. L'épuration des eaux usées	13
FINALITE 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	15
1. Action du CIAS	15
a. Le service autonomie	15
c. Le chantier d'insertion	16
d. L'animation de la vie sociale, un service intergénérationnel.....	17
e. L'enfance jeunesse.....	19
f. Le Festival au cœur de la famille.....	20
2. L'habitat.....	21
a. L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat	21
b. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat	22
3. La mobilité.....	23

a. Diagnostic du territoire et élaboration d'un schéma local de déplacements	23
b. Plan de Déplacement Administration	24
FINALITE 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains.....	25
1. Sensibilisation au développement durable	25
a. Quinzaine de la nature et du développement durable.....	25
b. Fête de l'Energie 2018	25
c. Animations scolaires	26
2. Mouv'en Risle et Charentonne.....	26
3. Concertation citoyenne	27
a. Le Conseil de développement.....	27
b. La Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL.....	27
FINALITE 5 : La transition vers une économie circulaire.....	29
1. Vers une agriculture plus durable et des circuits de proximité.....	29
a. Un Projet Alimentaire Territorial	29
b. Restauration collective.....	30
2. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	30
Une collectivité qui se veut plus vertueuse dans ses pratiques internes	32
1. Cit'ergie : pour une collectivité exemplaire	32
2. Comité interservices développement durable	32
3. Label « Qualité tourisme » et développement durable	33
4. Ecocup et carafes.....	33
5. Dématérialisation des Conseils communautaires	34
6. Une flotte de véhicules plus propres.....	34

INTRODUCTION

La cadre réglementaire du rapport développement durable

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Les modalités sont précisées dans le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport « développement durable » doit donc présenter, d'une part, un bilan des politiques, programmes et actions publiques dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la Collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action. Par conséquent, ce rapport met en perspective pour chaque collectivité le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et traduites dans sa maquette budgétaire.

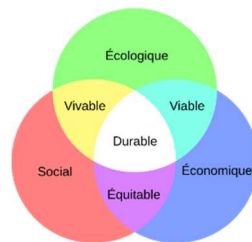
Ce rapport annuel permet de mesurer l'intégration continue et transversale du développement durable dans l'exercice des missions et des activités de la Collectivité et témoigne de la nécessité d'un engagement collectif pour rechercher toujours plus d'efficacité. Il offre au plus grand nombre la possibilité d'établir des liens entre les actions perçues au quotidien et les enjeux plus globaux.

Ceci doit se faire au regard des 5 finalités du développement durable, à savoir :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Qu'est le développement durable ? C'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le développement durable ne se réduit donc pas à la préservation de l'environnement.



Les 3 piliers du développement durable :

1er défi : Préserver l'environnement

Les ressources naturelles ne sont pas infinies. La faune, la flore, l'eau, l'air et les sols, indispensables à notre survie, sont en voie de dégradation. Ce constat se traduit par la nécessité de protéger ces grands équilibres écologiques pour préserver nos sociétés et la vie sur Terre. Parmi les principaux enjeux environnementaux, les thématiques suivantes ont été identifiées :

- ✓ Economiser et préserver les ressources naturelles ;
- ✓ Protéger la biodiversité, c'est-à-dire maintenir la variété des espèces animales et végétales pour préserver les écosystèmes ;
- ✓ Éviter les émissions de CO2 pour lutter contre le changement climatique ;
- ✓ Gérer et valoriser les déchets.

2ème défi : Favoriser la cohésion sociale

C'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, sécurité, éducation, droits de l'homme, culture et patrimoine, etc. Parmi les principaux enjeux sociaux, les thématiques suivantes ont été identifiées :

- ✓ Lutter contre l'exclusion et les discriminations, c'est-à-dire respecter et protéger les personnes les plus faibles (en situation de handicap, âgées, minoritaires...), donner l'accès aux droits sociaux pour tous ;
- ✓ Favoriser la solidarité ;
- ✓ Contribuer au bien-être ;
- ✓ Valoriser les territoires.

3ème défi : Promouvoir une économie responsable

Il s'agit de concilier la viabilité d'un projet, d'une organisation (performance économique) avec des principes éthiques, tels que la protection de l'environnement et la préservation du lien social. Selon ce système, le prix des biens et services doit refléter le coût environnemental et social de l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des ressources à la valorisation, en tenant compte de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation.

Les enjeux d'une économie responsable sont nombreux, souvent liés à l'un des deux autres piliers du développement durable, l'environnement et le social, voire aux deux. Voici quelques pistes identifiées :

- ✓ Développer des pratiques commerciales innovantes et éthiques pour mieux répartir les bénéfices et les richesses. Ex : le commerce équitable, le microcrédit, le micro-don ;
- ✓ Répartir les richesses et les bénéfices de façon plus juste ;
- ✓ Intégrer le coût social et environnemental dans le prix des produits ;
- ✓ Chercher à développer le tissu économique local.

Les objectifs développement durable ODD

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est un « agenda 2030 » pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, ...



Pour en savoir plus :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>

<https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE



L'intercom Bernay Terres de Normandie en quelques chiffres (au 1^{er} janvier 2019)

75 communes

57 417 habitants

924 km² ; soit 62 hab / km²

Projet de territoire « vers une ruralité d'avenir vivante, solidaire, durable et raisonnable – pour une économie forte ».

Née au 1^{er} janvier 2017, l'Intercom Bernay Terres de Normandie se devait d'écrire son projet de territoire. C'est chose faite !

Avec une démarche qui s'est voulue volontaire et participative, les orientations générales et axes politiques ont été approuvés lors du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018, et complété par l'adoption le 27 septembre 2018 du « cahier des 101 actions concrètes pour 2017 – 2020 ».

Le projet de territoire se décline selon 4 axes :

- ✓ Mailler le territoire autour d'un réseau de centre-bourg et de tiers lieux
- ✓ Développer la solidarité, le vivre ensemble par la culture, le sport et la richesse associative
- ✓ Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie
- ✓ Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive.

Le projet social du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) 2018 - 2023

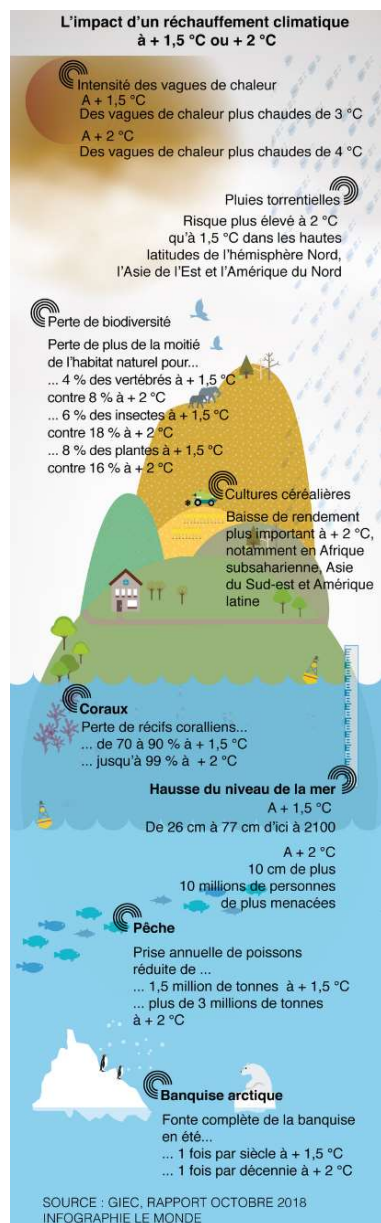
Au cœur des logiques de développement territorial, le Centre Intercommunal d'Action Sociale permet de mettre en œuvre l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et participe aux politiques du « Agir pour mieux vivre ensemble ». Pour se faire le projet social est la feuille de route qui guide l'action du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les années à venir.

Le projet social est établi à partir d'un diagnostic social résultant de 3 sources qui permettent de croiser les données statistiques, la consultation des habitants et l'analyse collective de la connaissance du territoire par un grand nombre d'acteurs de l'action sociale. Le projet social contient 3 axes stratégiques :

- ✚ Les habitants sont au cœur et acteurs du projet avec les élus, les professionnels et leurs partenaires,
- ✚ L'action sociale est équitable, cohérente et coordonnée sur le territoire,
- ✚ L'accès à l'ensemble des services de l'action sociale est facilité pour tous,

Déclinés en dix objectifs stratégiques à partir desquelles 66 fiches actions ont été établies.

FINALITE 1 : La lutte contre le changement climatique



Le changement climatique est une réalité reconnue aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale.

A l'occasion de la COP24, le Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) a publié, lundi 8 octobre 2018, son rapport sur « *Les impacts d'un réchauffement climatique global de 1,5°C par rapport à 2°C et les trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre à suivre pour limiter le réchauffement à 1,5°C, dans le cadre plus général du développement durable et de l'éradication de la pauvreté* ».

Et en France (source Ministère de la transition écologique et solidaire) ?

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/quit-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-rechauffement-climatique>

En métropole, dès la période 2021-2050, les vagues de chaleur estivales deviendront plus fréquentes, plus longues et plus intenses, avec des évolutions plus marquées encore pour le quart sud-est. D'ici la fin du siècle, un épisode tel que celui de l'été 2003 deviendrait courant, voire serait régulièrement dépassé, tant en intensité qu'en durée. La France risque de connaître, d'ici 2100, des sécheresses agricoles quasi continues et de grande intensité, totalement inconnues dans le climat actuel.

Concernant les pluies extrêmes, une tendance générale se dessine avec une augmentation de leur intensité, principalement en hiver, et une extension des zones impactées notamment vers le sud-est ou les Pyrénées.

Les territoires exposés aux risques d'incendies de forêts devraient être plus étendus, couvrant une part importante des forêts des Landes et de Sologne (horizons 2040 et 2060).

Outre-mer, les simulations du climat pour le XXI^e siècle indiquent que les cyclones ne devraient pas être plus nombreux, mais plus intenses.

Seules, les émissions passées de gaz à effet de serre ne conduisent pas à un réchauffement au-delà de 1,5°C. Il est donc encore possible, du point de vue géophysique, de freiner la hausse de la température globale et de limiter les dégâts pour l'humanité et son environnement.

Les différentes options pour ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement nécessitent des transformations radicales, dans tous les secteurs de la société et dans le monde entier. Et leur mise en œuvre doit être immédiate si on ne veut pas imposer aux générations futures le recours à des techniques d'extraction du CO₂ atmosphérique risquées.

Faire de la transition énergétique et écologique une priorité pour son territoire, c'est donc vouloir œuvrer en interne comme en externe à la réduction des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Ceci passe nécessairement par la mobilisation de tous : habitants, entreprises, collectivités, ...

1. Engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique : le projet TEPOS (territoire à énergie positive)

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – service Transition énergétique

Elu référent : Lionel PREVOST

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thème 3 : affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

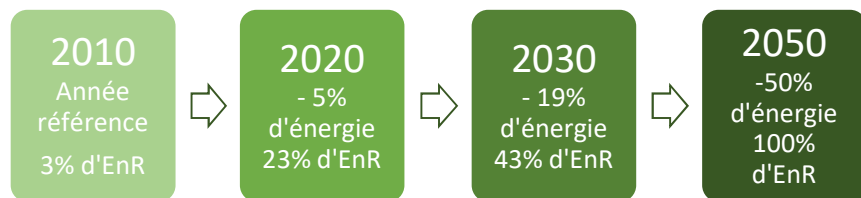
Objectifs de Développement Durable :



Les motivations initiales de l'Intercom Risle et Charentonne pour entrer dans ce projet TEPOS, et confirmées par la volonté de la nouvelle Intercom Bernay Terres de Normandie de l'étendre à l'ensemble du territoire, sont principalement centrées sur les points suivants :

- Le fait d'agir localement pour contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- L'utilisation des ressources à notre portée notamment avec l'engagement de projets éoliens et des ressources naturelles telles que le bois et les rivières ;
- L'ouverture de nouvelles perspectives économiques compatibles avec la notion de développement durable ;
- La transversalité de la démarche (environnement, économie, transports, emploi...).

28 septembre 2017 : approbation par le Conseil Communautaire des objectifs TEPOS 2020, 2030 et 2050 pour l'ancien territoire Risle et Charentonne, accompagné du plan d'actions 2017 – 2020.



Document complet disponible auprès de la Direction déléguée à l'Environnement, au développement durable et à l'agriculture ; ou sur le site internet.

Ce plan d'actions construit autour de 11 axes et 32 actions, porte sur :

- La mobilité durable,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'approvisionnement en local et en bio dans la restauration collective et en matériaux biosourcés locaux,
- La maîtrise de l'éclairage public,
- La rénovation de l'habitat et du patrimoine public ;
- Un aménagement durable,
- La restauration et la préservation la biodiversité.

12 décembre 2017 : Après avoir déposé une candidature en octobre 2017, la Région Normandie annonce que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire 100 % énergies renouvelables ».

Le partenariat engagé avec la Région et l'ADEME conduira l'Intercom Bernay Terres de Normandie à construire une stratégie et un plan d'actions pour atteindre le TEPOS en 2040 pour son nouveau territoire.

a. Le projet TEPOS et son financement

L'Appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer avait pour objectif de territorialiser la politique de transition énergétique de l'Etat en encourageant :

- La réduction des besoins énergétiques
- Le développement des énergies renouvelables locales
- La création de filières locales génératrices d'emplois locaux non délocalisables

Pour profiter de cette opportunité pour donner un élan supplémentaire à la démarche TEPOS, l'Intercom Risle et Charentonne et la Communauté de Communes du Pays de Conches ont déposé une candidature conjointe à l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Le 6 décembre 2016, la convention signée par Madame la Ministre, Ségolène ROYAL, engageait les 2 territoires à mettre en œuvre 12 projets structurants pour un

investissement global de 873 000 €, et l'Etat à apporter son soutien à hauteur de 80%, soit un apport de 698 400 €.

L'ensemble de ces actions sont intégrées au plan d'actions TEPOS approuvé le 28 septembre 2017.

b. L'avancement de la mise en œuvre du plan 2017 - 2020

Plusieurs actions ont déjà été lancées, et devraient permettre d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de production d'énergie renouvelable fixés pour 2020, sur une partie du territoire. On peut citer :

- ✓ **L'étude mobilité sur les déplacements des habitants du territoire** dont l'objectif est de mieux comprendre les besoins de déplacements et pouvoir les améliorer mais aussi encourager les déplacements sans voiture pour diminuer les émissions de CO₂. (cf. La mobilité ci-après FINALITE 3 - 3°)
- ✓ La mise en œuvre d'une **animation pour faciliter le développement des énergies renouvelables locales** notamment en apportant un appui à tous ceux qui ont un projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire (à partir d'énergie solaire ou éolienne ou de biogaz, ...) avec la possibilité d'une participation citoyenne et publique au financement du projet ;

C'est ainsi qu'au moins 5 projets éoliens, aujourd'hui à différents stades allant de l'émergence à création de sociétés de projet, sont accompagnés par l'Intercom Bernay Terres de Normandie, et ses partenaires.

De plus, après la réalisation d'une étude de gisement des produits méthanisables par le SIEGE27, l'Intercom Bernay Terres de Normandie travaille à faire émerger un ou des projets, privés ou public.

Dans ce cadre, une **matinée sur le thème de la méthanisation** et à destination des agriculteurs a eu lieu le **22 janvier 2019**, réunissant une vingtaine d'agriculteurs accompagnés par une dizaine de partenaires.



Un **voyage d'études** a également été organisé le **23 janvier 2019**, en Bretagne, pour permettre à 5 élus et agriculteurs de notre territoire de visiter et rencontrer des élus et techniciens qui ont conduit :

- La construction d'éoliennes sur la Communauté de Communes de Questembert, cette dernière ayant fait le choix de prendre des parts sociales dans la société d'exploitation à hauteur de 25%.
- La création d'un centre d'énergies renouvelables unique et exemplaire à Locminé. L'objectif du projet est de transformer les déchets du territoire en une énergie renouvelable locale au bénéfice des habitants et acteurs locaux mais aussi de créer une économie circulaire avec la transformation des agricoles en engrais. Cette structure est portée par une SEM (société d'économie mixte) dont la commune détient 42 % des parts et la Communauté de Communes 16%.



- ✓ Une mission de **Conseiller en énergie partagé**, à destination des communes pour les aider à réduire leurs consommations d'énergie ;

Pour mener cette mission, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a signé avec l'ALEC une convention de partenariat pour l'année 2018. Ainsi, 4 communes du territoire ont commencé à être accompagnées pour un bilan global des leurs consommations énergétiques et/ou pour un projet de rénovation d'un bâtiment.

Pour 2019, pour éventuellement poursuivre cette mission, l'Intercom Bernay Terres de Normandie doit trouver l'organisation territoriale à mettre en place.

- ✓ L'organisation entre octobre et décembre 2018 de « **balades thermographiques** » avec les habitants qui a permis de visualiser à l'aide d'une « caméra thermique » les déperditions de chaleur des maisons ;



- ✓ Un **plan d'approvisionnement territorial de la filière bois** pour évaluer le potentiel local de production de bois de chauffage dans un objectif de développement de chaudières collectives fonctionnant au bois.

Cette étude, réalisée par la FNCOFOR, lancée début 2018, a permis de faire un état des lieux de la production de bois sur le territoire et du potentiel des volumes utilisables en bois de chauffage, en tenant compte de l'évolution des populations en place dans les années à venir, et des différentes utilisations actuelles du bois.

2. Le Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture - service Transition énergétique

Elu référent : Lionel PREVOST

Un Plan Climat Air Energie Territorial ou PCAET est un **outil de planification territoriale**, à la fois stratégique et opérationnelle. Les objectifs du PCAET sont **la lutte contre le changement climatique** et **l'adaptation du territoire à ses effets**. Il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- **La réduction des émissions de gaz à effet de serre**
- **La réduction des consommations énergétiques**
- **Le développement des énergies renouvelables**
- **L'amélioration de la qualité de l'air**
- **L'adaptation au changement climatique**

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de créer **un territoire robuste, résilient et adapté, au bénéfice de ses habitants et de ses activités**.

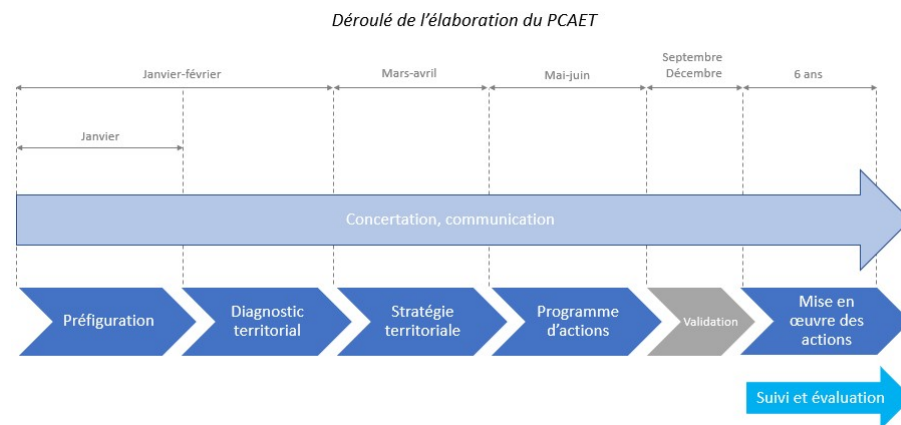
La loi de transition énergétique pour la croissance verte rend obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Avec plus de 56 000 habitants, l'Intercom Bernay Terres de Normandie se voit donc assujéti et fait confiance à la société ekodev pour la réalisation de son PCAET.

En parallèle de l'élaboration du PCAET, la collectivité réalise le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de ses activités, en collaboration avec *D&D Intelligence*.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial se déroulera sur l'année 2019 et suivra les étapes suivantes :

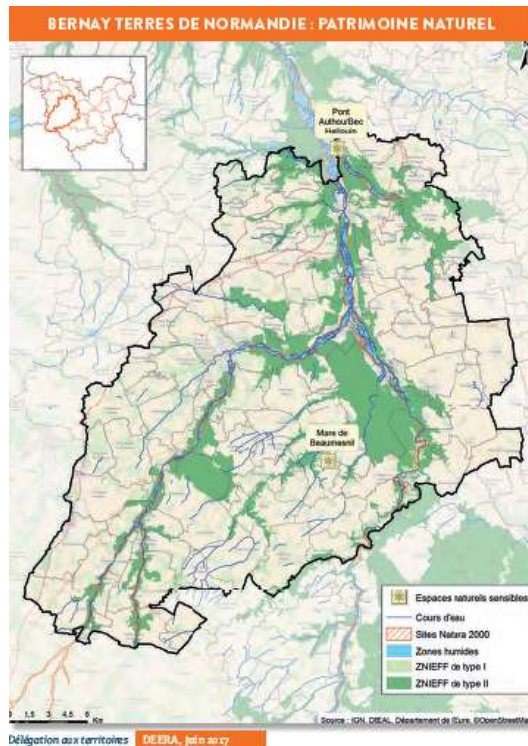
- La **préfiguration** permettant de préparer le projet
- Le **diagnostic territorial** pour avoir une connaissance fine du territoire et de ses enjeux
- La **stratégie** qui définit la trajectoire climat-air-énergie souhaitée pour le territoire
- Le **plan d'actions** permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.



Le PCAET est un plan soumis à une Evaluation Environnementale Stratégique (EES). L'Intercom Bernay Terres de Normandie a choisi le cabinet de conseil *Mediaterre Conseil* pour réaliser son évaluation.

FINALITE 2 : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est caractérisé par une partie en espaces agricoles (environ 75%, supérieur à la moyenne départementale) avec 36 % des surfaces agricoles dédiées au fourrage, contribuant à la préservation d'un paysage bocager. Ce système de bocage est un véritable atout pour le territoire autant pour le patrimoine naturel que pour l'attrait touristique.



Le territoire est également marqué par les rivières le traversant : la Risle, la Charentonne et leurs affluents. Ces vallées sont des sites exceptionnels pour la préservation de la biodiversité.

Le territoire comporte plusieurs zones Natura 2000, des ZNIEFF de type 1 et 2, et 2 ENS (Pont Authou / Bec Hellouin ; Mare du Potager de Beaumesnil). D'autres sites sont à l'étude pour être classés ENS par le Département.

Source : Portrait de territoire, Département de l'Eure.

Ainsi, afin de préserver et restaurer ses milieux naturels, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est engagée dans plusieurs actions :

- L'installation de ruchers
- Le programme « Restaurons nos mares »
- Le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Charentonne et ses affluents

1. Installation de ruchers

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture

Elu référent : Lionel PREVOST

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thème 3 : affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS
Projet TEPOS Plan 2017 - 2020	AXE 11 : restaurer et préserver la biodiversité	Action 30 : ruchers et animation sur l'apiculture

Objectifs de Développement Durable :



Première ouvrière de la biodiversité, l'abeille est un excellent témoin de la santé de nos écosystèmes, un pollinisateur essentiel pour la flore, l'agriculture et une alimentation humaine diversifiée et de qualité. Cependant, victime de la dégradation de notre environnement, l'abeille est en danger.

La sauvegarde de l'abeille est essentielle car l'abeille œuvre pour nous chaque jour et pose des questions essentielles pour l'avenir et les générations futures : Quelle agriculture ? Quel environnement ? Quelle relation Homme / nature ?

En partenariat avec l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et avec un financement TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte) du Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie installe 3 ruchers pédagogiques sur le territoire.

Afin de trouver 3 sites pouvant accueillir les ruchers, un appel à candidatures à été lancé en décembre 2018. C'est ainsi 66 candidatures qui ont été reçues. L'étude des candidatures et les visites des sites nécessaires pour vérifier la faisabilité se font entre décembre 2018 et février 2019.

Planning :

- Février 2019 : choix des sites
- Mars à mai 2019 : installation des ruchers
- Mai et juin 2019 : inauguration et organisation des « APIDays »

Ce projet s'inscrit dans le dispositif « **L'abeille, sentinelle de l'environnement** »

Les objectifs de ce programme à but non lucratif sont nombreux et répondent à des problématiques sociétales majeures :

- La disparition massive des abeilles et des insectes pollinisateurs en France et dans le monde
- L'urgente nécessité de sauvegarder la biodiversité végétale et notre environnement
- L'indispensable évolution vers une agriculture durable et raisonnable
- La préservation du lien homme-nature
- Le lien indispensable entre le monde de l'apiculture et les apiculteurs du grand public, des pouvoirs publics et des entreprises.



Budget :

Dépenses :

Pour 9 ruches (3 ruchers) : 16 200 € / an pendant 2 ans ; soit 32 400 €

Recettes : 24 000 € (TEPCV)



2. Programme « restaurons nos mares »

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – Service Grand Cycle de l'Eau

Elu référent : Frédéric SCRIBOT

Document de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive
SAGE	



Objectifs de Développement Durable :

Les zones humides sont des milieux naturels riches en biodiversité et importantes dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, celles-ci ont la capacité, en cas de pluie d'absorber l'eau, limitant le ruissellement et donc les inondations. En période sèche, elles relâchent l'eau petit à petit, alimentant les nappes d'eau souterraines et les cours d'eau. Ce sont également des lieux de fraîcheur salvateurs en cas de canicule.

Les mares font partie de ces milieux humides, d'autant plus précieuses qu'elles se situent la plupart du temps en contexte de plateau caractérisé par une agriculture à dominante céréalière. Le XXème a vu la disparition de 90 % des mares de la région ex Haute-Normandie. Les mares encore existantes constituent des refuges pour la biodiversité d'une importance capitale qu'il faut préserver.

C'est notamment pour cela que l'ex Intercom du Pays Brionnais, a engagé le programme « restaurons nos mares ». Suite à la fusion, ce programme se poursuit à l'échelle du nouveau territoire. Il intègre les trois fonctions d'une mare : biodiversité, hydraulique et paysager.

En 2018, achèvement de la 3^e tranche, 24 mares qui ont été restaurées.

Pour préparer les tranches suivantes, le service Grand Cycle de l'Eau réalise des inventaires faune flore sur les mares communales. En 2018, ceux sont d'ores et déjà une dizaine de mares qui a été identifiée comme pouvant entrer dans le programme.

Ces mares devraient faire l'objet d'une nouvelle tranche de travaux en 2019 ciblé sur le territoire de la commune nouvelle de Mesnil en Ouche.

Le programme devrait se pérenniser sur 4 à 5 ans grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de l'Eure.

Un suivi sur les populations d'espèces est assuré par le service Grand Cycle de l'Eau.

Financement 2019 – 2022 :

Budget estimé (HT) : 1 500 000 €

Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 915 200 €

Autofinancement maître d'ouvrage : 584 800 €

3. Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Charentonne

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – Service Grand Cycle de l'Eau

Elu référent : Frédéric SCRIBOT

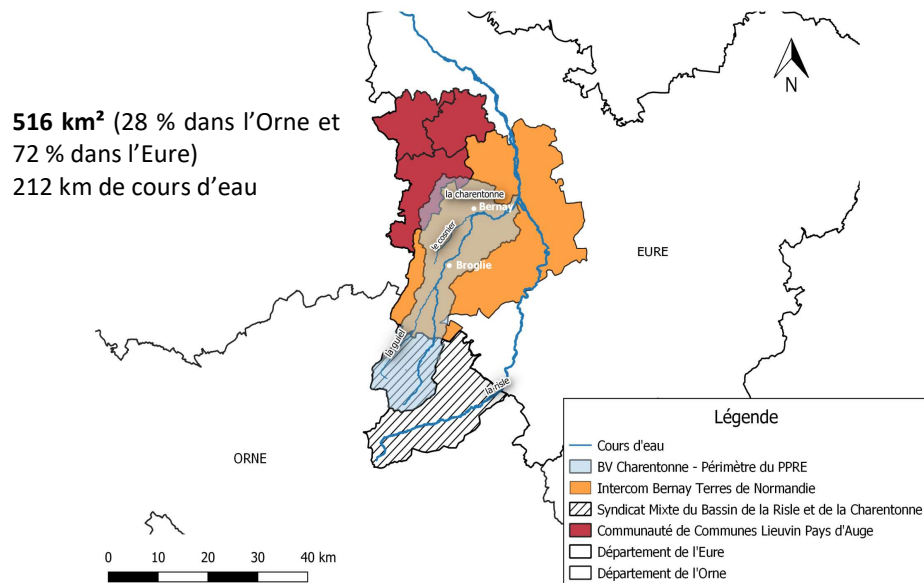
Document de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive
SAGE	



Objectifs de Développement Durable :

Carte de situation - Bassin versant de la Charentonne



Sur le bassin versant de la Charentonne, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a souhaité se lancer en 2018 dans l'élaboration d'un **Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides du bassin versant de la Charentonne**. Ce PPRE vise à gérer, protéger, entretenir et restaurer les cours d'eau et les milieux humides du bassin versant de la Charentonne. C'est un outil d'aide à la décision incluant des propositions d'actions permettant d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau, objectif fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE n°2000/60/CE). Il permet d'accompagner les propriétaires riverains et les propriétaires d'ouvrages hydrauliques dans leurs obligations réglementaires d'entretien et de bonne gestion des cours d'eau.

Le PPRE s'inscrit dans une démarche de recherche permanente d'un équilibre durable entre l'ensemble des acteurs de l'eau et la protection des milieux naturels.

L'étude va permettre, à partir d'un diagnostic détaillé des cours d'eau et des milieux humides, d'établir des programmes d'actions tenant compte des enjeux et des problématiques propres à chaque secteur du bassin versant de la Charentonne.

Pour cela, l'étude s'organise en trois phases :

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic des milieux aquatiques et humides
- Phase 2 : Élaboration des programmes d'actions
- Phase 3 : Animation, communication et mise en œuvre des programmes d'actions

D'autre part, comme le bassin versant de la Charentonne s'étend au-delà du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, l'étude est conjointement menée avec le **Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne** situé dans le département de l'Orne. En outre, une convention de partenariat a été mise en place entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge afin que l'étude soit réalisée sur l'ensemble du bassin versant (cf. carte).

Pour mener l'élaboration de ce PPRE, la Collectivité a fait le choix de la Régie en recrutant une technicienne rivière et zones humide.

Résultats attendus : Mise en place de quatre programmes pluriannuels :

- Programme d'entretien et d'aménagements des cours d'eau
- Programme d'actions de restauration légère de la continuité écologique
- Programme d'actions de restauration lourde de la continuité écologique
- Programme d'actions de conservation et/ou de restauration des zones humides

Calendrier prévisionnel :

Phase 1 – 2018/2019 : État des lieux et diagnostic des milieux aquatiques et humides
Phase 2 - 2020 : Élaboration des programmes d'actions
Phase 3 – 2021/2025 : Animation, communication et mise en œuvre des programmes d'actions

Financement :

Budget estimé (HT) : 121 750 €
Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 97 400 €
Autofinancement maître d'ouvrage (taxe GEMAPI) : 24 350 €

4. L'épuration des eaux usées

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – Direction du Petit Cycle de l'Eau

Elu référent : Yves RUEL

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 1 : Mailler le territoire autour d'un réseau de centre-bourg et de tiers-lieux	Traduction budgétaire du maillage : 500 000 €/an de travaux neufs et réhabilitations liés aux stations et réseaux d'assainissement
Schémas Directeurs d'assainissement	Programmation de travaux sur 10 ans sur les territoires couverts par un SDA.	

Objectifs de Développement Durable :



Au-delà des obligations réglementaires qui s'appliquent aux usagers, l'assainissement des eaux usées est nécessaire pour restituer une eau dépolluée au milieu naturel. Pour cela, il ne s'agit pas simplement d'évacuer ces eaux « sales », il faut mettre en œuvre un système de traitement qui peut être soit collectif, c'est-à-dire avec la mise en œuvre d'un réseau de collecte dans la rue desservant chaque propriété jusqu'à une station d'épuration, soit individuel ou non collectif. Il s'agit là de mettre en place un ou

plusieurs ouvrages qui auront pour rôle de prétraiter, traiter puis enfin évacuer les eaux rendues acceptables pour l'environnement.

En 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétence en matière d'assainissement non collectif sur tout son territoire, et en assainissement collectif sur les territoires des ex Intercom du Pays Brionnais et Intercom Risle et Charentonne. Au 1^{er} janvier 2019, les 2 compétences sont exercées sur tout le territoire.

Ainsi, **plus de 16 000 installations d'assainissement non collectif et 16 systèmes d'assainissement collectif sur le territoire** doivent contribuer au bon traitement des eaux usées produites avant le rejet au milieu naturel.

Assainissement non collectif :

Pour favoriser une mise en conformité des installations, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de réhabilitations de ces installations.

En 2018, 40 études ont été faites, et 40 conventions issues de précédentes opérations ont été actualisées.

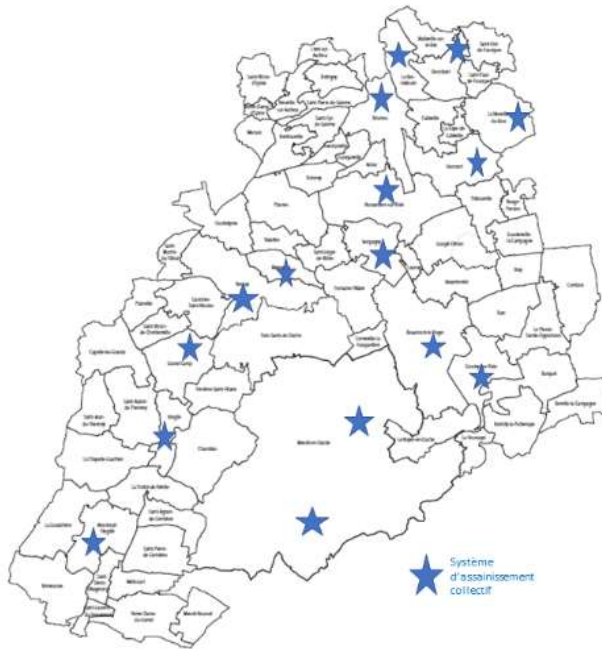
En 2019, il est projeté de réhabiliter 59 d'entre elles.

Budget :

Montant de l'opération	736 853 €
Subventions :	
Agence de l'Eau Seine Normandie	442 111 €
Conseil Départemental de l'Eure	73 685 €
Participations usagers	221 057 €

Assainissement collectif

Localisation des systèmes d'assainissement collectif :



Dans le cadre des différents schémas directeurs d'assainissement, l'Intercom Bernay Terres de Normandie mène des opérations de création et de réhabilitations de ses systèmes d'assainissement.

En 2018, 1,5 M€ ont été investis sur les anciens territoires de Brionne et Beaumont le Roger.

En 2019 et suivantes, un programme d'investissement d'environ de 5,5 M€ sera mis en œuvre, avec un financement extérieur (Agence de l'Eau, Département de l'Eure et particuliers) pour près de 50%, laissant à la charge de la Collectivité environ 2,5 M€.

FINALITE 3 : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

1. Action du CIAS

Elue référente : Martine VATINEL

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 2 : Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesses associative	#1 Mettre en œuvre les orientations du CIAS
Projet Social	Agir pour mieux vivre ensemble	

Objectifs de Développement Durable :



Le C.I.A.S au travers des quatre champs d'actions qui sont les siens :

- ✚ L'animation de la vie sociale,
- ✚ L'accompagnement du projet de vie des personnes en perte d'autonomie,
- ✚ L'insertion professionnelle des publics en situation de fragilité,
- ✚ L'accompagnement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents pour permettre l'égalité des chances, la socialisation et la réussite éducative,



s'inscrit naturellement dans le volet social, sans pour autant faire fi des piliers économiques et écologiques du développement durable.

Les actions nouvelles ou pérennisées, portées par les services du C.I.A.S s'inscrivent au sein d'un ou de plusieurs piliers du développement durable et répondent au premier article de la Déclaration de Rio « les hommes sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ».

En 2018, le CIAS a construit son projet social (cf. introduction). Au regard des 5 finalités du développement durable édictées dans le cadre règlementaire du rapport développement durable ; la démarche de développement de la cohésion sociale équitable sur le territoire, de la participation des habitants, usagers, élus, professionnels et partenaires, d'accès aux droits et d'épanouissement humain constituent la base du projet social de territoire.

En 2019, le CIAS poursuivra les travaux de mise en œuvre du projet social de territoire et l'engagement de façon transversale sur l'ensemble des interventions de la démarche de développement durable.

a. Le service autonomie

Matériel médical solidarité.....cohésion sociale.....

Le besoin d'être aidé pour les actes de la vie quotidienne change considérablement le mode de vie des personnes âgées et modifie leur façon de consommer. Chez les personnes aidées, la perte évolutive de la mobilité constitue une particularité ayant un impact sur la production de déchets. En effet, le matériel médical est, en fait, considéré comme un déchet potentiel. Au fur et à mesure que la personne âgée perd de l'autonomie, elle s'équipe en matériel médical pour plus de confort et de mobilité. Ces objets acquis neufs, la plupart du temps, s'accumulent progressivement au domicile. Lors de l'entrée en établissement de la personne âgée ou lors de son décès, l'ensemble de cet équipement constitue des objets encombrants dont les familles ne savent généralement pas quoi faire et mettent au rebus. Les agents du service autonomie s'attache à redonner une seconde vie à ces équipements par le don ou le réemploi entre bénéficiaires ou résidents. L'attachement à la personne aidée, la volonté de lui rendre service, la solidarité pour les personnes les plus démunies, favorisent la cohésion sociale sur notre territoire.



Accompagnement de la perte d'autonomie et réduction des déchets

Les aides à domicile assistent les personnes âgées sur la plupart des activités du quotidien, elles élaborent des aides qui reposent sur des relations de confiance, elles suivent de très près l'évolution de leur état de santé, elles connaissent leurs envies, leurs goûts et leurs besoins : elles disposent de nombreux leviers pour agir sur l'organisation de la vie quotidienne. Ainsi, les aides à domicile assurent le tri des déchets lors de leurs missions quotidiennes au domicile, la responsable de la résidence autonomie accompagne les résidents au local de tri pour s'assurer des bons gestes de la personne âgée.



Dans une perspective de réduction des déchets, en 2019, la formation ou la mise en place d'ateliers de sensibilisation du personnel renforcera cette démarche de prévention, le changement des habitudes de vie des personnes âgées et les pratiques de leurs proches aidants.

Amélioration du patrimoine bâti

L'éclairage est un poste consommateur d'énergie très important qui constitue également un levier d'économie. Le CIAS, dans le cadre de l'optimisation des coûts et du bien-être des résidents, a programmé au sein de la résidence autonomie Serge Desson, le remplacement des éclairages des couloirs par tranches. La rénovation des éclairages par détection de présence et à LED participe à la réduction de la consommation d'énergie, à la protection de l'environnement mais constitue également une source de confort des usagers en améliorant la qualité de vie. Cette opération a un impact social et économique certain.



Sensibilisation à la nutrition

La consommation de fruits et légumes reste faible par rapport aux recommandations et notamment chez les seniors. Quand la dépendance s'installe, quand la perte du conjoint marque l'histoire de vie d'une personne, l'envie de préparer une recette peut souvent laisser place aux plats cuisinés. Les ateliers cuisine organisés une fois par mois au sein de la résidence autonomie avec le concours d'un animateur ou encore l'intervention d'une nutritionniste de la société

Convivio dans le cadre du Festival au Cœur de la Famille contribuent aux changements des habitudes des seniors et les aides à retrouver le plaisir du goût. En effet, l'alimentation joue un rôle fondamental pour protéger les personnes dites fragiles qui représentent plus de 30% des plus de 65 ans. Ainsi, dans une ambiance conviviale, les intervenants abordent la nutrition et transmettent des idées, des astuces et recettes pour concilier le plaisir de manger, l'équilibre et la qualité nutritionnelle. A l'occasion du Festival au Cœur de la Famille, le 6 octobre 2018, 8 résidents ont ainsi organisé un stand de confection de Smoothies « Smoothie attitude » à destination du tout public. L'occasion de transmettre à leur tour et de devenir acteur d'une démarche durable.



Optimisation des déplacements

La voiture est le mode de déplacement le plus utilisé en milieu rural : 93% des trajets effectués en automobile, contre 87% en moyenne en France. La prise en compte des critères environnementaux, économiques et sociaux incite à la réduction de cette forte dépendance à la voiture. L'habitat dispersé ne favorise pas la mise en place d'un réseau de transport régulier, aussi en matière de coût, l'impact est d'autant plus important en milieu rural. Le service d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS qui intervient au domicile des bénéficiaires est pleinement concerné et impacté. A cet effet, la planification est réalisée par zone géographique favorisant l'optimisation et la rationalisation des déplacements en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.



c. Le chantier d'insertion

Le chantier d'insertion

Le développement durable est un développement soutenable socialement et écologiquement. Il doit donc répondre aux questions de formation et d'accès à l'emploi pour tous. Le chantier d'insertion permet ainsi à des personnes exclues du monde du travail de se



former et de retrouver une activité professionnelle, tout en étant accompagné d'un point de vue social, afin de permettre leur insertion par le biais de la valorisation des espaces naturels.

Le chantier d'insertion en charge de travaux d'entretien et d'actions en faveur de la préservation du milieu et contribue à l'épanouissement des êtres humains

Le chantier d'insertion participe à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, telles que la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya, en partenariat avec l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane.



Le chantier d'insertion assure des travaux de débroussaillage et d'élagage aux abords des mares dans le cadre du projet « restaurons nos mares » initié par le Grand Cycle de l'Eau de l'IBTN.

Par le biais de travaux d'élagage et d'entretien sur les 2 voies vertes existantes sur le territoire, le chantier d'insertion contribue à rendre agréable ces différents lieux pour la population.



En 2018, le chantier d'insertion est intervenu sur la commune de Fontaine l'Abbé, par l'appel à projets, pour la remise en état des abords de la voie ferrée et la restauration d'une passerelle empruntée par l'amicale des pêcheurs de la commune.

Le maintien de l'utilisation d'essence alkylate

Le chantier d'insertion utilise l'essence alkylate pour les moteurs 4 temps (tronçonneuses, tondeuses...). Cette essence contient pratiquement aucune substance nocive, que ce soit du benzène, des hydrocarbures aromatiques et polyaromatiques ou des oléfines. L'essence alkylate est 99% fois plus propre que l'essence ordinaire. Ce produit plus onéreux qu'un produit traditionnel permet de minimiser les risques pour la santé causés par l'exposition aux vapeurs d'essence et gaz d'échappement, d'offrir au moteur une durée de vie supérieure ainsi qu'une meilleure sécurité de fonctionnement et d'être plus respectueux de l'environnement.



6 tronçonneuses conformes aux normes 2009 d'émissions et fonctionnant avec l'essence alkylate émettent autant de benzène qu'une voiture moderne fonctionnant avec de l'essence sans plomb 95.

Et en 2019 ? La mise en place d'ateliers pour lutter contre « les fractures » numériques, alimentaires, budgétaires, habitats, mobilités.... Dans le cadre de la mobilité physique, renforcer le lien avec la plateforme de mobilité ACCES, pour permettre que la mobilité ne soit pas un frein à l'insertion.

d. L'animation de la vie sociale, un service intergénérationnel

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation et de participation des habitants ainsi que sur des interventions sociales. Son développement s'appuie sur des équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Ces derniers contribuent à l'enrichissement de la vie sociale car ils ont vocation à renforcer les liens et les solidarités, à proposer une offre de services utiles à la population, à favoriser le « mieux vivre ensemble » et l'accès aux loisirs et aux vacances, à soutenir la fonction parentale et à permettre une appropriation de l'environnement et du cadre de vie.

L'Espace de Vie Sociale situé au sein du Centre de Culture, de Ressources, d'Initiatives et de Loisirs (C.C.R.I.L) à la Trinité de Réville est organisé autour de 4 pôles :

- ❖ **Education** à l'environnement et au développement durable qui, dans le cadre d'un partenariat avec l'Antenne Nature de la M.J.C de Bernay, développe depuis 2006 des actions environnementales pour les scolaires, les enfants, les familles et le tout public. Il assure ainsi la mise en place de stages nature ainsi que la réhabilitation de la zone humide du C.C.R.I.L qui est intégrée au Site Natura 2000.
- ❖ **Ressources - Multimédia** qui gère l'accueil des usagers, la gestion de la borne informatique ainsi que le prêt ou location de salles et du Point Accueil Jeunes.
- ❖ **Animation - Culturel** est à l'origine de la mise en place de nombreux ateliers et activités variées : informatique, country, sophrologie, anglais, tapisserie.....
- ❖ **Point Accueil Jeunes (P.A.J)** est un lieu qui permet de camper dans un cadre naturel riche. Il a été conçu à destination des enfants et des jeunes sous couvert d'un organisme. En partenariat avec la M.J.C de Bernay, une animation environnementale est incluse dans le séjour pour chaque groupe.

De consommateur à consomm'acteur

Les ateliers culinaires créent une convivialité à même d'aider le consommateur à passer à l'acte de consomm'acteur, impulser de nouvelles pratiques alimentaires à partager en famille. Les thèmes liés aux saisons ont donné lieu à rassembler parents-enfants autour de déclinaison des champignons, le poisson dans tous ses états, végane...



Les ciné-goûters s'invitent au C.C.R.I.L

Au menu de ces rencontres conviviales : projection de film d'animation comme plat de résistance, suivie d'un échange sur la thématique, « confitures, stars de saison » ou « petites bêtes du jardin ». Ce moment est prétexte à éveiller jeune public et (grands-) parents aux notions du « bien manger » local/de saison ou de la biodiversité à préserver, dans un contexte culturel gourmand ludique partagé en famille autour d'une dégustation finale.



Journée Mondiale des zones humides

Cette journée a été célébrée sur l'espace classé Natura 2000. Sous le titre « **Des racines ou des ailes** », la MJC a présenté un programme ludique destiné à révéler les fonctions et richesses de ce milieu sensible. Des racines pour les arbres et plantes... des ailes pour la faune qui papillonne sur la zone humide... Le tout témoin d'un milieu indispensable mais fragile qu'il faut préserver.



Plaisirs du jardin



Un dimanche festif a été consacré en avril aux plaisirs du jardin retrouvés, inscrit dans l'événement national du « **Compostage de proximité** ». La prairie et le potager étaient un lieu idéal pour animer ateliers de teintures végétales, compost, bourse d'échange de plants et graines, premières



plantations dans le potager et aussi conseils pour favoriser la biodiversité. L'animation « 1,2,3 Jardin » a suscité la curiosité de 123 personnes sur la journée.

Stage « génération pêche »

Dans sa deuxième édition en 2018, de Saint-Quentin-des-Isles à Saint-Pierre-de-Cernières, les ateliers ouverts à tous (enfants, ados et adultes), appuyés par la causerie sur « Les poissons de nos rivières » ont su éveiller conscience d'un environnement privilégié néanmoins fragile. Les vacances de printemps ont ainsi été propices pour une quarantaine de participants à mener des ateliers ludiques de sensibilisation à la fragilité d'un milieu naturel familier afin de mieux le protéger tout en profitant de ses ressources.



3ème Fête Normande

Organisée le 10 juin 2018, cette fête a eu pour fil conducteur « du lait et des produits laitiers ». En complément de l'exposition « **de l'herbe au lait** » et du quizz créé pour l'occasion, la MJC a proposé une activité récréative de recyclage intitulée « du camembert à la coccinelle ». Et la saison était aussi propice à valoriser des ateliers « jardins et carrés potager », « sol vivant et potager hors sol » et botanique « les herbacées de la prairie ». Ces actions ont rassemblé 500 personnes dont 150 participants sur ces ateliers.



Et en 2019 ? Renforcer l'interactivité avec les structures existantes et par le biais d'actions partenariales et concertés répondre aux besoins des habitants en multipliant les projets. Organiser en concertation avec les habitants, les élus, les professionnels et les partenaires une évolution de l'Espace de Vie Sociale en Centre Social ou « Tiers lieux solidaires ». Pérenniser « les dimanches en famille » sur ce site qui constitue un lieu privilégié de sensibilisation naturaliste tous publics au rythme des saisons.

e. L'enfance jeunesse

Le pôle Enfance-Jeunesse couvre les champs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Ceux-ci procurent aux familles un soutien dans leur fonction parentale tout en assurant un accompagnement éducatif de l'enfance jusqu'à l'adolescence ainsi qu'une aide pour l'insertion des jeunes adultes dans la vie active. Toutes (ou presque) les missions menées au quotidien par les structures sont concernées par les volets « cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » et « l'épanouissement des êtres humains », les actions citées ne sont donc pas exhaustives.

Petite Enfance

- Généralisation de l'utilisation de **surchaussures lavables** en tissu à la place des surchaussures plastiques (crèches, RAM, LAEP)
- Dans les crèches, utilisation de **gants de toilettes tissés** à la place de coton jetable.
- Journée des assistantes maternelles : intervention d'une **diététicienne** sur le volet « alimentation ».

Enfance

- Les 7 accueils de loisirs utilisent régulièrement **des matériaux de récupération** (bouteilles en plastique, bouchons, rouleaux de d'essuie tout et de papier toilette, boîte à chaussures...) pour réaliser différentes activités manuelles et techniques.
- Les accueils de loisirs des sites de Beaumont-le-Roger et Neuville-sur-Authou ont organisé des **rencontres intergénérationnelles**, avec les personnes âgées autour du jeu, du jardinage.... Et 2 rencontres ont été organisées à l'accueil de loisirs de Beaumont-le-Roger avec des enfants en **situation de handicap** de l'IME de Mesnil-en-Ouche.
- Les équipes de direction travaillent sur la **mutualisation des transports** pour les sorties et les départs en séjour afin de réduire les coûts et l'empreinte carbone.
- **Le développement de la mobilité douce** au sein des accueils de loisirs s'est mis en place par l'organisation de 2 séjours vélo avec l'appui de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile et des sorties vélos. Ces séjours et sorties ont permis aux enfants de **découvrir leur territoire** et de développer la pratique du vélo.

Jeunesse

- Globalement, l'ensemble des activités et projets menés par les structures jeunesse sont orientés sur la **vie collective** (prise de décision, vie en groupe, place de chacun dans le collectif)
- Projet sur le **jardinage** en partenariat avec le Lycée Boismard (conception de bac potager) et le RAM de Brionne (échange intergénérationnel jeunes enfants / adultes / ados) mais aussi **animations conjointes** (ateliers manuels, cuisine...) pour le lycée C. Ader et la résidence Liliane Carpentier à Bernay.
- Projets sur le thème du **harcèlement** menés au sein du pôle ados de Serquigny et par le Pôle Initiatives Jeunes (PIJ) dans le cadre du dispositif BAFA CITOYEN. Ce dispositif permet le financement du premier stage théorique de la formation BAFA par le PIJ, en contrepartie les jeunes travaillent sur **une action collective** à destination de la population.
- Sensibilisation à **l'équilibre alimentaire** lors de la préparation des repas avec les jeunes (conception des menus, courses, gestion du budget, confection des repas)
- Projet de **découverte du monde agricole** en partenariat avec une ferme pédagogique : plusieurs missions organisées à la ferme avec contributions actives des jeunes sur des activités courantes de la vie d'une petite structure agricole (soin des animaux, entretien des espaces, organisation)
- **Activités de pleine nature** : organisation de randonnées (ou course d'orientation) à la découverte du patrimoine naturel lors de séjours.

Une participation de toutes les structures à **Sport ma santé**, dispositif départemental mis en œuvre afin de sensibiliser sur les bienfaits de l'activité sportive et sur **les enjeux de l'équilibre alimentaire et également du recyclage**.



Et en 2019 ? Créer des comités de parents usagers afin de faire participer à la réflexion sur le fonctionnement des structures pour mieux identifier et répondre aux besoins des usagers. Développer de nouvelles actions, Sport ma santé version tout public, ... Mobiliser, former et sensibiliser les animateurs à développer la pratique du vélo en soutenant les accueils de loisirs qui veulent développer cette pratique.

f. Le Festival au cœur de la famille



La première édition du « Festival au cœur de la Famille » s'est déroulée sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, du 24 septembre au 6 octobre 2018. Education, Parentalité, Santé, Autonomie, Bien-être... autant de sujets fondamentaux qui ont été abordés sous différentes formes : spectacles, conférences, balades, projections, ateliers, jeux,

rencontres sportives et culturelles, expositions....

- ✚ **Projections** en partenariat avec le festival génération durable : Ciné goûter en compagnie de drôles de petites bêtes // Willy et les gardiens du lac // le potager de mon grand-père // la vallée des loups : sensibilisation sur la biodiversité, nos modes production et de consommation, la transmission entre les générations
- ✚ **Soirée sur le thème des neurodiversités** : apport d'informations sur le dépistage, le soin, l'accompagnement des familles, l'intégration de ces enfants atypiques dans la société
- ✚ **3 Ateliers numériques avec CANOPE** : apport d'informations sur notre rapport aux nouvelles technologies, la sécurisation de ses données personnelles, l'impact sur les relations humaines et le champ du réel.
- ✚ **3 Balades nature intergénérationnelles** : organisation de randonnées accessibles à tous pour redécouvrir les bienfaits des loisirs collectifs de plein air, le contact avec le milieu naturel, les enjeux de le préserver.
- ✚ **Tournoi de Papy-foot** : Tournoi de baby-foot qui rassemble toutes les générations dont les personnes âgées isolées.
- ✚ **2 Conférences** « Prendre le temps » par Jean Epstein et « la fatigue, la comprendre pour mieux la gérer » avec l'association Brain-up : apport d'informations sur nos modes de vie et leurs rythmes. Interrogation sur notre capacité à prendre du recul sur l'organisation de notre vie quotidienne et plus largement sur notre manière de structurer notre vie.



Des valeurs d'écologie et de partage...

Le vélo collectif « S'COOL BUS » est un nouveau moyen de locomotion ludique, fun et écologique qui a connu un véritable succès lors de la journée festive de clôture du Festival au cœur de la Famille, à Beaumont-le-Roger.



Et en 2019 ? Une 2^{ème} édition du Festival sur le territoire....

2. L'habitat

Porteur : Direction déléguée aux services techniques et opérationnels

Elu référent : Valéry BEURIOT

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 1 : Mailler le territoire autour d'un réseau de centre-bourg et de tiers-lieux	#5 Développer une offre d'habitat attractif
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

Objectifs de Développement Durable :



a. L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

Institué par la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales en matière d'habitat.

Ce document permet ainsi de structurer le débat et de coordonner les acteurs du logement en lien avec les projets d'aménagement.

Un Plan Local de l'Habitat permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics de se doter d'une politique ambitieuse en matière de logement en direction de tous les publics et de mobiliser l'ensemble des acteurs et financeurs du logement, dans une politique de l'habitat commune.

Conformément aux articles L. 302-1 à L. 302-4-1 du code de la construction et de l'habitation, l'élaboration d'un PLH est obligatoire pour les communautés de communes de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants et compétentes en matière d'habitat.

Le PLH est établi pour une durée de 6 ans, il concerne tous les types d'habitat, mais vise en particulier à répondre à l'objectif de mixité sociale en favorisant une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire d'un EPCI.

Les objectifs du PLH de l'Intercom Bernay Terres de Normandie seront de :

↳ **Définir une stratégie en matière de politique locale de l'habitat** : à partir d'une évaluation des besoins en logements, formuler un programme d'actions sur différents enjeux de l'habitat :

- Accompagner au mieux les parcours résidentiels en adaptant l'offre aux besoins des ménages à chaque étape de la vie (rupture, vieillissement...);
- Rechercher l'équilibre habitat / emploi ;
- Mieux programmer et répartir les logements à construire (typologie, gamme et taille) ;
- Adopter une politique foncière pour maîtriser les coûts de terrains ;
- Répondre aux objectifs d'équilibre géographique du logement social fixés par la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 ;
- Définir une politique d'attribution au sein du parc social ;
- Entretien du parc existant ;
- Accompagner les projets de rénovation urbaine ;
- Intégrer les principes du développement durable.

↳ **Coordonner les acteurs et les politiques sectorielles** :

- Coordonner les différents acteurs autour de la problématique du logement : bailleurs, Etat, associations, communes et intercommunalités...,
- Articuler l'ensemble des politiques sectorielles de l'habitat : actions en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD), interaction entre parcs publics et privé... ;
- Assurer une cohérence avec les projets de développement locaux en matière d'urbanisme, de déplacements ou de développement économique.

↳ **Favoriser la cohérence avec les documents d'urbanisme** : le PLH n'est pas opposable aux tiers mais les PLU communaux doivent être rendus compatibles avec les dispositions du PLH, c'est-à-dire procéder aux adaptations nécessaires pour la réalisation des actions définies dans le PLH. Cette mise en compatibilité doit intervenir dans les 3 ans suivant l'adoption du PLH. En cas de PLU intercommunal, le PLH est intégré via le volet Habitat. Enfin, le PLH doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le Programme Local de l'Habitat de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sera constitué de :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- Un document d'orientations stratégiques qui exprime la stratégie et les objectifs de la collectivité en matière d'habitat en adéquation avec le diagnostic effectué ;
- Le programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire et pour chaque commune membre de l'EPCI et le cas échéant pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de la commune.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a lancé le PLH.

Calendrier prévisionnel :

Lancement 2018

Réalisation : 2018 - 2020

Financement :

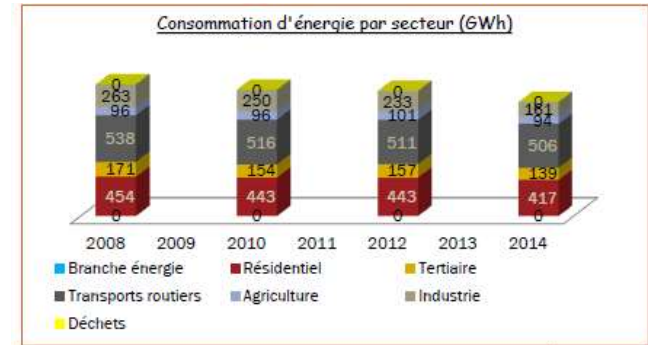
Budget estimé (HT) : 180 000 €

b. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) définit la précarité énergétique ainsi : « Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ».

Ces logements sont soumis à de fortes déperditions qu'il est nécessaire de maîtriser pour lutter contre le changement climatique. De plus, ces logements sont souvent occupés par des habitants disposant de faibles ressources. Dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie, limiter leurs charges devient un enjeu social primordial.

Sur l'Intercom Bernay Terres de Normandie, le résidentiel est à l'origine de 32 % des consommations d'énergie du territoire et de 13 % des émissions de GES (source ORECAN – données 2014).



En 2015, les ex-Communautés de Communes de Broglie et de Beaumesnil ont lancé une OPAH-RR, aujourd'hui portée par l'Intercom Bernay Terres de Normandie. L'opération portant sur 3 ans (2015-2018) arrive à son échéance en octobre 2018, les élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ont souhaité prolonger cette opération, qui fonctionne bien au regard du nombre de contacts qui augmentent au fil du temps et l'étendent à l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Les objectifs de cette action incitative pour agir sur les problématiques du parc privé existant sont les suivants :

- Agir contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Favoriser la rénovation thermique et lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements au handicap et au vieillissement ;
- Améliorer les conditions de logement des propriétaires modestes ;
- Encourager l'offre de logements locatifs à loyer maîtrisé, et le réinvestissement des logements vacants.

Calendrier prévisionnel :

1. Demande de prorogation : Avril à Juin 2018
2. Validation des objectifs avec le Département et l'ANAH : Juillet 2018
3. Consultation : Août 2018
4. Analyse des offres reçues, choix du bureau d'étude et notification de marché : Septembre 2018
5. Procédure de validation du coût du marché et de son financement : Fin Septembre – Début Octobre 2018
6. Signature de l'avenant de prolongation par les partenaires : Avant le 16 Octobre 2018

Budget (animation de l'opération par SOLIHA) : 30 500 €.

3. La mobilité

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – service mobilité

Elu référent : Bernard FORCHER

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 1 : Mailler le territoire autour d'un réseau de centre-bourg et de tiers-lieux	4# Favoriser les mobilités
Plan TEPOS 2017 - 2020	AXE 1 : Développer les transports durables	Action 1 : Schéma directeur des déplacements et des modes actifs

Objectifs de Développement Durable :



Identifiée comme un enjeu du territoire, la mobilité sur le territoire est une préoccupation de tous.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie avec ses 57 417 habitants sur 924 km² ; soit 62 hab / km², est qualifié de peu dense, avec toutes les difficultés de transport que cela implique.

a. Diagnostic du territoire et élaboration d'un schéma local de déplacements

Dans le cadre du projet TEPOS (territoire à énergie positive), et de la convention TEPCV accordée par le Ministère de l'écologie, un diagnostic du territoire en matière de mobilité des personnes a été réalisé courant 2018 par le bureau d'étude INDDIGO.

Les principaux constats, en synthèse :

- Une offre en transport collectif scolaire étoffée, qui peut-être une base solide de liaisons entre communes au-delà des scolaires,
- Sur Bernay, un passage des cars et une organisation limitant le nombre de véhicules dans le centre sont à trouver,

- Une offre transport collectif inter-urbaine qui ne dessert pas la partie sud du territoire,
- 2 gares et 3 haltes ferroviaires sont présentes sur le territoire avec une offre variée mais permettant de manière générale à minima un aller-retour par jour sur les haltes,
- Des actions « mobilité sociale » qui existent et qui continuent à évoluer,
- Des actions « mobilité alternative » sur Bernay, avec des projets qui sont en cours (schéma vélo...),
- Malgré tout une place de la voiture qui reste importante, notamment dans le dimensionnement des voiries et de l'espace public,
- Les aménagements cyclables existent surtout pour la pratique touristique mais peu pour les déplacements utilitaires,
- Sur le territoire, une pratique forte de l'animation et de l'accompagnement qui peut-être davantage tournée vers la mobilité (exemple vers les entreprises, administrations, établissements scolaires),
- Peu de données chiffrées existent sur les pratiques de mobilité.

Le diagnostic met en avant 3 enjeux :

1. S'appuyer sur l'organisation territoriale actuelle pour développer la trame de mobilités et répondre aux besoins des populations présentes
2. Renforcer l'offre de mobilités pour permettre une évolution des pratiques
3. Faire évoluer l'organisation du territoire pour consolider son attractivité

A l'issu de ce diagnostic, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'engager un schéma local des déplacements. Celui-ci aura pour objectif de :

- Définir localement des mesures et actions concrètes
- Coordonner l'usage des modes de déplacements
- Débattre des grands choix d'orientation
- Favoriser l'usage des modes alternatifs (marche, vélo, ...)

Planning :

Réalisation courant 2019.

Financement :

Coût (HT) : 39 075 €

Financements extérieurs à mobiliser (HT) : 24 000 €

Autofinancement du maître d'ouvrage : 15 075 €

b. Plan de Déplacement Administration

Parce que le sujet de la mobilité doit aussi être un enjeu pour la Collectivité elle-même, l'Intercom a été décidé de mener un Plan de Déplacement Administration.

Il s'agit d'un outil de management de la mobilité qui permet à l'administration d'intégrer et d'adopter des pratiques en faveur du développement durable. Outre l'amélioration de l'accessibilité des sites, ce plan vise à réduire les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre en encourageant l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Les avantages :

Pour l'administration :

- ✓ Optimisation de la gestion du parc et du stationnement
- ✓ Amélioration de la performance sociale et sociétale
- ✓ Favorisation du dialogue social interne à travers un projet fédérateur

Pour les agents :

- ✓ Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être
- ✓ Gains de temps et d'efficacité
- ✓ Réduction des frais de déplacement

Pour l'environnement :

- ✓ Amélioration de la qualité de l'air
- ✓ Diminution du trafic routier, du nombre d'accidents, du bruit ambiant
- ✓ Baisse des consommations d'hydrocarbures et des émissions de gaz à effet de serre

FINALITE 4 : L'épanouissement de tous les êtres humains

1. Sensibilisation au développement durable

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture

Elu référent : Lionel PREVOST

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thème 3 : affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS
Projet TEPOS Plan 2017 - 2020	AXE 10 : Animer et sensibiliser	Action 28 : Animation territoriale du projet TEPOS

Objectifs de Développement Durable :



Partant de l'idée que la bonne réalisation de projets de développement durable ne peut passer que par la sensibilisation des acteurs, la Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture, et ses partenaires, mènent des actions d'animation et de sensibilisation à destination de tous les acteurs du territoire.

a. Quinzaine de la nature et du développement durable

Afin de s'inscrire dans deux manifestations, la Fête de la nature (du 23 au 27 mai 2018) d'une part, et la Semaine européenne du développement durable (du 30 mai au 5 juin) d'autre part, l'Intercom Bernay Terres de Normandie et le C.I.A.S. ont créé la « Quinzaine de la nature et du développement durable » du 25 mai au 3 juin 2018.





Dans ce cadre, des animations ont été spécifiquement créées par l'Intercom et le C.I.A.S., en collaboration avec leurs partenaires. D'autres sont organisées par des partenaires et d'autres collectivités ; soit au total 15 animations proposées sur le territoire.

b. Fête de l'Énergie 2018

La Fête de l'Énergie est une semaine de manifestations nationales destinées à faire connaître au grand public les Espaces Info Énergie et leurs partenaires ainsi qu'à informer et sensibiliser le grand public sur la maîtrise de l'énergie dans leur logement et sur les énergies renouvelables.

Pour faire connaître le projet TEPOS et sensibiliser le grand public à la transition énergétique, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a organisé, du 7 au 27 octobre 2018, la 2^{ème} édition de la Fête de l'Énergie sur son territoire. A cette occasion, 8 manifestations ont eu lieu.

Date	Manifestations
Mardi 9 octobre	Projection du Film "Un Village dans le Vent" de Jean-Louis Gonterre 9ème Festival Génération Durable organisé par la MJC de Bernay
Mercredi 10 octobre	Atelier construction et manipulation autour des énergies renouvelables animé par l'ALEC27 au centre de loisirs de Neuville sur Authou
Vendredi 12 octobre	Atelier éco-citoyenneté organisé par le Département et animé par SOLHIA à la Maison de l'Enfance à Beaumont le Roger
Samedi 13 octobre	 Visite du Parc éolien du Mesnil Rousset animé par Engie Green

Mardi 23 octobre	Balade et échanges autour du projet d'aménagement du Quartier Croix Maitre Renault à Beaumont le Roger	
		Balade thermographique à Brionne animée par SOLHIA
Vendredi 26 octobre	Conférence gesticulée "Ali Baba et les 40 pollueurs" présentée par la compagnie des Frères Leprepro à Beaumont le Roger	
Samedi 27 octobre	Visite d'une installation de panneaux photovoltaïques à Saint Jean du Thenney	

c. Animations scolaires

Pour mettre en œuvre des objectifs et actions de sensibilisation des acteurs du territoire en matière de transition énergétique et de préservation de la biodiversité et des milieux naturels, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a également engagé des actions à destination des scolaires.

Un groupe de travail multipartenaires

Le territoire est riche d'associations et autres acteurs œuvrant à la sensibilisation des plus jeunes au développement durable.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaitant donner de la visibilité à ces acteurs, un groupe de travail a été créé. Ce groupe de travail regroupe notamment les différents services de l'Intercom travaillant sur ces thématiques, des associations (MJC de Bernay, 1001 Légumes, ALEC, ...), des Collectivités (Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle), la fédération de pêche, l'éducation nationale, la brigade de prévention juvénile de la gendarmerie, ...

Le travail mené au cours du 1^{er} semestre 2018, a conduit à l'édition d'un livret présentant les partenaires et leur offre d'animation.

Pour aller plus loin en proposant aux établissements scolaires une offre d'animation variée et cohérente avec les objectifs de développement durable du territoire, il est projeté de lancer pour la rentrée 2019 – 2020, un appel à candidatures auprès des établissements scolaires, commun avec la Direction des Activités éducatives, culturelles et sportives.

En fonction du projet présenté, des interventions seront proposées sur les thématiques suivantes :

- ❖ La lecture,
- ❖ La musique,
- ❖ Les outils numériques,
- ❖ Le sport,
- ❖ Le développement durable (biodiversité, eau, alimentation, énergie, mobilité, jardin)

Ces domaines peuvent être travaillés en transversalité.



2. Mouv'en Risle et Charentonne

Porteur : Direction déléguée aux actions éducatives, culturelles et sportives

Elu référent : Nicolas GRAVELLE

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 2 : Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesse associative
	AXE 3 : Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie
Projet culturel	En construction

Objectifs de Développement Durable :





Mouv' en Risle et Charentonne est une action culturelle de développement à l'éducation aux arts et à la culture des territoires ruraux.

Cette action culturelle innovante concerne tous les publics : les scolaires, les personnes âgées, les familles, les personnes fragilisées ou public porteur de handicap, ... Les 2 axes principaux du projet sont la mobilité et le patrimoine. Chaque année, une nouvelle thématique s'ajoute à ces axes. Pour la saison 2017 – 2018, la thématique choisie était la Risle.

Les animations organisées :

- Des causeries
- Des expositions
- La journée découverte du patrimoine

3. Concertation citoyenne

Porteur : référente citoyenneté

Elu référent : Jean Claude ROUSSELIN

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	4# Renforcer la gouvernance du territoire
-----------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

Objectifs de Développement Durable :



a. Le Conseil de développement

Mis en place dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants dans le cadre de la loi NOTRE « Le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ».

La mise en place de cette nouvelle forme de dialogue entre élus, citoyens, et société civile constitue une opportunité pour partager, de manière citoyenne, participative et démocratique, les grands enjeux du territoire et ainsi renouveler la confiance entre élus et citoyens.

Le Conseil de Développement est composé de citoyens bénévoles, représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Les modalités de leur désignation seront fixées par l'organe délibérant de l'IBTN.

Le Conseil de Développement, émanation de représentants de la société civile, sera en capacité de sensibiliser les citoyens aux enjeux territoriaux de l'IBTN et de mobiliser les acteurs sur les projets et politiques publiques.

Il a été mis en place au cours du 3^e trimestre 2018.

b. La Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de mettre en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission comprend des membres de l'assemblée délibérante et des représentants d'associations locales.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- Moderniser la gouvernance et le management des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,

- Placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'utilisateur, mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- Contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La commission examine chaque année :

- Les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères ;
- Le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Les rapports annuels établis par les cocontractants d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée sur :

- Tout projet de délégation de service public ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;
- Tout projet de partenariat ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

La CCSPL de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été créée par délibération du 1^{er} mars 2018, et s'est réunie à 2 reprises courant 2018 avec à l'ordre du jour les points suivants :

- Le 28 juin 2018 :
 - Installation et organisation de la CCSPL ;
 - Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Règlement du service public d'assainissement non collectif
- Le 9 octobre 2018 :
 - Rapport 2017 sur le prix et la qualité des services d'assainissement collectif et non collectif

FINALITE 5 : La transition vers une économie circulaire

En sensibilisant et impliquant chacun dans de nouveaux modes de vie plus responsables, en limitant nos impacts sur l'environnement et la santé humaine, tout en préservant notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

1. Vers une agriculture plus durable et des circuits de proximité

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – service agriculture

Elu référent : Jean Jacques PREVOST

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	1# Développer l'économie du territoire
Plan TEPOS 2017 - 2020	AXE 3 : Favoriser l'approvisionnement en local et en bio	

Objectifs de Développement Durable :



Les circuits courts valorisent la richesse et la qualité des produits du territoire.

En 2017, le territoire présentait 17 points de vente « bienvenue à la ferme ».

15 % des établissements de l'Intercom Bernay Terres de Normandie relèvent du secteur agricole.

Un territoire innovant de par le développement de filières d'excellence comme le chanvre et le lin. On peut citer l'existence du centre de recherche appliquée et de transfert de technologie devenu le siège national de l'institut technique du lin et d'Arvalis, institut du végétal s'inscrivant dans la filière régionale agroalimentaire et agro-ressources.

De plus, pour dynamiser sa stratégie en matière d'économie agricole, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a recruté une chargée de mission agriculture en janvier 2019. Parmi ses premières actions, il y a l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

a. Un Projet Alimentaire Territorial

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Selon l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, « les actions répondant aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation et aux objectifs des Plans Régionaux de l'Agriculture Durable peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux » (article L. 111-2-1).

Concrètement, un projet alimentaire territorial, c'est un ensemble d'initiatives locales qui visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour ainsi développer une économie agricole et agro-alimentaire ancrée dans territoire délimité et promouvoir une alimentation de qualité.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : www.agriculture.gouv.fr

Quels sont les objectifs globaux d'un PAT ?

Un projet alimentaire territorial revêt 3 principales dimensions :

- **Economique** : structurer et consolider des filières alimentaires sur le territoire, rapprocher l'offre et la demande, maintenir de la valeur ajoutée sur le territoire, contribuer à l'installation et au maintien des exploitations agricoles et préserver les espaces agricoles ;
- **Environnementale** : développer un approvisionnement en produits locaux et de qualité, valoriser de nouveaux modes de production plus respectueux de l'environnement (agroécologie, biologique), préserver les ressources naturelles et les paysages traditionnels, lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Sociale** : éduquer à l'alimentation saine, créer des liens et de la solidarité (don alimentaire), valoriser le patrimoine culinaire du territoire.

Quels enjeux seront privilégiés dans le PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ?

Le premier enjeu du PAT concerne l'approvisionnement en local et, si possible, en bio, notamment de la restauration collective. Les 3 objectifs que l'Intercom souhaite atteindre sont :

- Contribuer au développement des filières de production locale issues d'une agriculture raisonnée et si possible biologique ;
- Relocaliser l'économie agricole et favoriser le tissu économique local en se basant sur une coopération avec les agriculteurs du territoire ;
- Donner accès au public scolaire à des produits de qualité et de saison, locaux et bio si possible.

Planning :

Février à juillet 2019 : Elaboration du diagnostic alimentaire et agricole

Septembre – octobre : Restitution du diagnostic

Octobre 2019 – janvier 2020 : Elaboration programme d'actions

b. Restauration collective

Dans le cadre de l'élaboration du Projet Alimentaire territorial, plus particulièrement, une étude pour identifier les potentialités de l'approvisionnement en produits locaux et/ou bio dans la restauration collective du territoire va être menée.

L'identification de l'offre en produits locaux sur le territoire et de la demande en matière de restauration collective est primordiale afin de voir les opportunités qu'elle peut représenter en matière d'approvisionnement local et/ou Bio et le renforcement des liens avec les producteurs.

Pour déterminer le niveau de l'offre et la demande, des enquêtes seront réalisées auprès des producteurs, pour déterminer les modes de production et de commercialisation des denrées alimentaires du territoire, et auprès des acteurs de la restauration collective pour déterminer la demande en produits locaux et/ou bio.

Les résultats globaux attendus sont les suivants :

- Connaître l'offre alimentaire actuelle ou potentielle en produits locaux et/ou bio ;
- Connaître la demande en produits locaux et/ou bio de la restauration collective ;
- Avoir défini des objectifs d'introduction de produits locaux et/ou bio pour équilibrer l'offre et la demande ;
- Avoir créé un lien entre les acteurs de la restauration collective et producteurs locaux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective.

Calendrier : 2019 - 2020

2. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Porteur : Direction déléguée aux services techniques et opérationnels – service déchets ménagers

Elu référent : Valéry BEURIOT

Objectifs de Développement Durable :



Le Programme Local de prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document réglementaire et obligatoire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce document détaille, à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Permanent, il est modifiable ou révisable, et doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué tous les 6 ans.

Le PLPDMA doit respecter l'objectif national fixé par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance verte (TECV) d'une réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

La prévention de la production des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

En ce qui concerne l'IBTN

En juin 2018, une délibération a été prise pour le lancement de la démarche PLPDMA.

Les prochaines étapes :

- Constituer une Commission d'Elaboration et de Suivi (CCES),
- Etablir le diagnostic,
- Définir les orientations stratégiques
- Mettre en place le programme d'actions.

Le budget 2018 pour le PLPDMA était de 0,10 € / habitant soit 6 136 €.

En 2019, le budget alloué au PLPDMA n'est pas un montant fixe. En fonction des actions souhaitées, un montant est indiqué sur les lignes comptables correspondantes.

Les dépenses prévues en 2019 ne sont qu'en fonctionnement

Une collectivité qui se veut plus vertueuse dans ses pratiques internes

1. Cit'ergie : pour une collectivité exemplaire



Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture – service Transition énergétique

Elu référent : Lionel PREVOST

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thème 3 : affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS
Projet 100 % EnR en 2040		

Objectifs de Développement Durable :



L'Intercom va déployer une palette de mesures pour diminuer ses consommations énergétiques ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre sur son propre patrimoine (bâtiments, véhicules, espaces verts, voiries, ...) et concernant l'exercice de ses compétences.

L'Intercom souhaite montrer l'exemple en mettant en œuvre des actions concrètes en matière de sobriété énergétique au quotidien (régulation du chauffage, optimisation de l'éclairage, diminution des consommations d'eau,..) mais aussi, en étudiant toutes les solutions pertinentes pour réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique de son patrimoine et ses activités (isolation thermique, système de chauffage à partir d'énergie renouvelable, utilisation de matériaux naturels et locaux pour la construction, promotion des filières alimentaires locales respectueuses de

l'environnement,...). Cette démarche est conduite dans le cadre du programme « Cit'ergie » qui est un référentiel européen de labellisation des collectivités exemplaires en matière sobriété énergétique et qui est financé par l'ADEME.

La démarche Cit'ergie, menée avec un conseiller Cit'ergie, démarre par un audit des pratiques et fonctionnements de la Collectivité, puis par la définition d'un plan d'actions (1 an). Un suivi et une évaluation sont conduits chaque année, et le label réévalué tous les 4 ans.

Calendrier :

Lancement : septembre 2018

Rendu de l'audit : février – mars 2019

Elaboration d'u plan d'actions : mars à aout 2019.

Budget :

Dépenses (conseiller Cit'ergie) : 35 035 €

Subvention ADEME (70%) : 24 525 €

Autofinancement : 10 510 €

2. Comité interservices développement durable

Porteur : Direction déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'agriculture

Elu référent : Lionel PREVOST / Jean-Claude ROUSSELIN

Documents de référence :

Projet de Territoire	AXE 4 : dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive	Thème 3 : affirmer et mettre en œuvre une politique de développement durable : le TEPOS
Projet 100% EnR en 2040		

Objectifs de Développement Durable :



Né de la nécessité d'une transversalité pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable, et plus particulièrement la démarche Cit'ergie, le Comité Interservices Développement durable a vocation à :

- Sensibiliser les agents de la Collectivité eu DD
- Mettre en place des actions d'animation
- Regarder sous l'angle développement durable les actions menées par les services

Parmi les actions 2018 :

- **Ecogeste du mois :**

Depuis mois d'octobre 2018, chaque mois, un écogeste est proposé aux agents à travers la lettre interne.

Octobre	se déplacer autrement
Novembre	je sors, j'éteins
Décembre	je bois de l'eau du robinet

L'action se poursuivra tout au long de 2019.

- **Défi interne « se déplacer autrement »**

Dans le cadre de la fête de l'énergie 2018, en lien avec l'écogeste du mois, un défi a été lancé aux agents : se déplacer autrement (covoiturage, vélo, à pieds).

Avec une vingtaine de participants, c'est 1 403 km en voiture solo et l'émission d'environ 350 kg CO2 qui ont été évités.

Une remise des prix organisée le 20 décembre 2018 a permis aux agents participants de se rencontrer.

COMMUNIQUER

L'écogeste du mois. Ensemble, préservons notre planète. Deuxième proposition d'écogeste simple à mettre en place au sein de nos services et à la maison.

L'écogeste du mois



Je bois de l'eau du robinet, j'évite l'eau en bouteille !

3. Label « Qualité tourisme » et développement durable

Porteur : Office de Tourisme


Elu référent : Marie Françoise LECLERC



L'Office de Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagé dans la démarche « Qualité Tourisme », avec la signature de la charte d'Engagements Durables 2019.

Les agents de l'Office de Tourisme se sont ainsi engagés à mettre en place plusieurs écogestes (cf. charte).

Marque Qualité Tourisme
 Charte d'Engagements Durables 2019



L'équipe de l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie prend l'engagement d'adopter une stratégie commune de fonctionnement durable quotidien. Ces actions énumérées ci-après, feront l'objet d'une évaluation quant aux économies et résultats réalisés au cours de l'année 2019

Allègement de l'empreinte numérique

- Nettoyage, archivage des messages et documents anciens inutiles,
- Dans une même conversation éviter de remettre une signature avec image
- Favoriser les envois par mail (pour les billetteries vente des billets uniquement au guichet, pour tout document éviter les envois postaux)
- Se désinscrire des mails publicitaires et newsletters non utilisés










Gestes courants d'économie d'énergie, d'eau et autres consommables

- **Eteindre tous les appareils en veille** (copieur, PC, Box, électro-ménager)
- Equiper l'ensemble des bureaux d'ampoules basse consommation
- Régulation des systèmes de chauffage par programmation
- En haute-saison, lorsque la luminosité le permet, ouvrir la porte de l'OT plutôt que de se servir de l'éclairage ou bien minimiser l'éclairage
- Extinction de l'éclairage dans une pièce inoccupée
- Utilisation de vaisselle céramique, verres, couverts métal et serviettes tissus

Gestions raisonnées

- De la documentation touristique pour les visiteurs par système de comptage
- **Des impressions au copieur à faire (le plus possible) à la demande, RV et NB**
- Impression des mails si nécessaire
- Réutilisation des feuilles imprimées en papier de brouillon
- **Pratique du tri sélectif des déchets** dans les bacs de tri
- Optimisation des déplacements internes et externes par co-voiturage
- Dématérialisation des réunions via skype

Fait à Bernay le : 20 décembre 2018

Laetitia Le Breton 	Annick Desclausais 	Isabelle Duteurtre 
Julie Guille 	Guyliène Lefèvre 	Stéphanie Lesage 
Hélène Léobet-Delaquaize 	Camille Logre 	Justine Maiflâtre 

4. Ecocup et carafes

Porteur : Service communication / service déchets ménagers

Elu référent : Jean-Claude ROUSSELIN

Afin d'éviter l'utilisation de gobelets en plastique et la consommation de bouteilles d'eau, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a acheté, avec l'aide du SDOMODE, des Ecocup (gobelets réutilisables) et des carafes en plastique.

Ils sont principalement utilisés pour les conseils communautaires.

5. Dématérialisation des Conseils communautaires

Porteur : responsable assemblées et démarche qualité

Elu référent : Jean-Claude ROUSSELIN

Pour réduire l'impact sur l'environnement de l'édition, l'envoi et recyclage / destruction des dossiers des Conseils communautaires, il est proposé aux Conseillers communautaires de télécharger leurs documents. Ceci nécessite l'adhésion des élus.

6. Une flotte de véhicules plus propres

Porteur : responsable pilotage et optimisation de la gestion

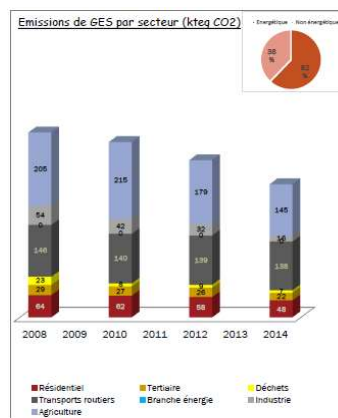
Accompagné du service transition énergétique

Elu référent : Jean-Claude ROUSSELIN

Le secteur des transports routiers étant à l'origine d'environ 37% des émissions de GES (donnée 2014 – source ORECAN) du territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie veut s'engager dans une politique volontariste permettant d'atteindre rapidement les objectifs de la loi TEPCV de déploiement et d'acquisition de véhicules à faibles émissions au sein des collectivités.

Ainsi, dans le plan d'action TEPOS 2017 – 2020, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagée à :

1. **Réaliser une étude** du parc de véhicules : état des lieux ; étude des meilleures solutions techniques et économiques, selon le type de véhicules, les sites, les



usages... puis élaboration d'un plan d'actions pour atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser la flotte de véhicules, leur disponibilité et leur affectation sur les différents sites de travail.
 - Véhicules légers, qu'ils soient acquis ou en location : 20 % du parc composé de véhicules dits « à faibles émissions » en 2025 ; 50 % en 2030 et 100 % en 2050.
 - Véhicules lourds et autobus / autocars : tenue des objectifs de la loi de transition énergétique, quel que soit la quantité de véhicules.
2. Mener des **formations** à destination des agents à l'**écoconduite** (priorité aux agents parcourant de grandes distances)
 3. **Acquisition progressive de véhicules à faibles émissions**, et équipements nécessaires à leur utilisation, selon préconisations issues de l'étude

L'étude commencée en 2017, s'est poursuivie en 2018 avec la mise en œuvre d'une politique de gestion des véhicules, et continuera en 2019 en vue de l'élaboration d'un plan d'achat / renouvellement.

De plus, à l'occasion des marchés lancés pour l'acquisition / location de véhicules, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a inclus un lot « véhicule électrique ».

Aujourd'hui, l'Intercom compte 3 véhicules électriques dans sa flotte.

Loi TEPCV (article 37)

1. Véhicules dont PTAC < 3,5 tonnes

Lors de l'acquisition ou du renouvellement du parc automobile (si plus de 20 véhicules dont le PTAC < 3,5 tonnes), le renouvellement doit comprendre 20% de véhicules à faibles émissions.

2. Véhicules dont PTAC > 3,5 tonnes

Les collectivités territoriales qui gèrent directement ou indirectement un parc > 20 véhicules automobiles dont PTAC > 3,5 tonnes réalisent une étude technico-économique sur l'opportunité d'acquies ou d'utiliser, lors du renouvellement du parc des véhicules.

3. Autobus et autocars

Lors d'acquisitions, les collectivités territoriales gérant directement ou indirectement un parc > 20 autobus et autocars doivent le renouveler avec 50% de véhicules à faibles émissions à partir du 1er janvier 2020 et en totalité à partir du 1er janvier 2025.